



Avocats Associés

Communiqué de presse
Paris, le 19 septembre 2023

Intervention dans le journal L'Opinion du 12 septembre 2023 sur le thème de l'Education

L'Opinion a publié le 12 septembre 2023 un [dossier consacré à l'enseignement supérieur privé](#), un secteur qui semble amené à connaître des mesures de régulation.

A cette occasion, Stanislas Richoillez, avocat associé du cabinet **BG2V**, s'est exprimé pour affirmer sa conviction que le secteur de l'enseignement est un secteur porteur qui connaît un besoin simultané d'investissements privés et de régulation.

Il indique notamment que :

« La présence d'acteurs financiers solides et reconnus est d'abord une très bonne nouvelle »...

« Jusqu'à présent, les taux de rentabilité du supérieur privé sont très élevés, dans la fourchette haute des rendements attendus dans le private equity. Au point qu'une école se négocie au même prix qu'une start-up à succès »...

« Habités à ce que l'éducation soit "nationale" et à la gratuité des études dans le primaire et le secondaire, les Français sont persuadés que l'intérêt public est toujours sauvegardé. Ils n'ont pas conscience que le supérieur privé, c'est d'abord un business. L'éducation, c'est un investissement sur vingt ans quand un fonds d'investissement est, lui, sur un cycle de cinq ans grand maximum ».

Au fil des années, BG2V Avocats a développé une expertise reconnue et transversale en matière d'Education :

- Dans le cadre d'opérations de fusions et d'acquisitions, les avocats de BG2V ont notamment été conseils :
 - des vendeurs lors de la cession de *L'Ermitage International School of France* au fonds d'investissement Platina Equity Solutions ;
 - lors de l'investissement de BPI avec Galliléo dans un groupe d'école au Mexique ;
 - d'investisseurs dans une opération de renforcement des fonds propres de *L'Ecole d'Art* à Montreuil.
- Concernant la pratique Immobilier, BG2V a été conseil de :
 - *Sciences Po Paris* dans le cadre de la réalisation de son nouveau campus à Paris au sein de l'Hôtel de l'Artillerie dans le 7^e arrondissement ;
 - l'école d'ingénieurs *ICAM* dans le cadre de la restructuration de son campus à Lille.
- En droit du travail, le cabinet conseille *GoStudent*, leader européen de la EdTech sur un certain nombre de sujets relatifs au droit social ;
- Enfin s'agissant du droit public, les avocats de BG2V ont été conseils :
 - de différentes écoles dans le cadre de la négociation de leurs contrats de subventions avec les collectivités publiques concernées ;
 - d'un groupe d'enseignement sur les modalités d'obtention de financements publics.

À propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé de près de 60 avocats, dont 15 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en droit des affaires.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent en corporate/fusions-acquisitions, private equity, contentieux, fiscal, social, immobilier, public/environnement, pénal des affaires, conformité, propriété intellectuelle/nouvelles technologies et entreprises en difficulté.

Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés. Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis, pour certains, à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com

Contact presse : Eve-Marie DAVY, Secrétaire Générale – davy@bg2v.com